

## Liste « Agir pour Freneuse »

Afin de préserver la démocratie locale avec la possibilité aux habitants de suivre les conseils municipaux, nous allons mettre à votre disposition les vidéos d'enregistrement des conseils municipaux, et proposer la séance en direct sur notre chaîne youtube.

Veillez excuser la qualité par avance, nous le faisons avec les moyens du bord, nous regrettons que notre maire n'ait pas retenu notre proposition de délibération, en septembre, pour la mise en place d'un système adéquat.

Nous avons demandé à la mairie de mettre à l'accueil et sur le site internet de la mairie, à disposition des administrés le Recueil des Actes Administratifs, afin que chacun puisse le consulter. Il doit être mis à jour trimestriellement. Nous veillons à ce que la mairie respecte les procédures administratives. À suivre au prochain épisode.

[agirpourfreneuse78@gmail.com](mailto:agirpourfreneuse78@gmail.com) • **AGIR POUR FRENEUSE - Mairie - 89 rue Charles de Gaulle - 78840 Freneuse**

## Liste « Freneuse, unir pour réussir »

Chères Freneusiennes, Chers Freneusiens,

La période des demandes de subvention des associations s'ouvre actuellement dans un contexte financier très complexe, à la fois pour les Collectivités comme pour les Associations elles-mêmes, mises à mal par la crise sanitaire.

Si les Collectivités restent seules décisionnaires des subventions qu'elles attribuent, il faut qu'elles respectent néanmoins un principe d'objectivité et d'égalité de traitement entre toutes les Associations bénéficiaires d'un financement public. Les Associations doivent aussi se conformer à un certain nombre d'obligations définies par l'article L.1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ça n'a pas toujours été le cas par le passé. Aussi, afin de garantir une réelle équité et un contrôle strict de l'usage de l'argent public, notre groupe sera particulièrement attentif au processus d'octroi de ces subventions.

Nous demanderons une présentation claire et complète des dossiers comprenant l'intégralité des éléments permettant d'apprécier les demandes de financement, en toute transparence.

D'abord la composition du bureau, des statuts et du règlement intérieur de l'Association, puis, le compte rendu de la dernière Assemblée Générale et le rapport moral du Président. À cela devra s'ajouter toutes les données financières de l'Association, les comptes certifiés, puis l'ensemble des documents chiffrés relatifs à la demande de subvention, tels les projets, les devis etc. Le renouvellement d'une demande pour une Association déjà bénéficiaire d'une subvention devra s'accompagner de la présentation financière des fonds publics précédemment alloués, par la présentation d'un tableau des charges et des produits affectés à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée. Autant d'éléments qui permettront une gestion saine et efficiente des projets associatifs, garantissant ainsi un financement transparent et équitable, loin d'éventuels conflits d'intérêts et surtout, respectueux du bon usage de l'argent public. De quoi renforcer un peu plus encore le crédit apporté à la parole publique et la confiance dans le dialogue avec nos concitoyens.

[unirpoureussir@freneuse.com](mailto:unirpoureussir@freneuse.com) • [Facebook freneuseunirpoureussir](#) • **Mairie - 89 rue Charles de Gaulle - 78840 Freneuse**